

# *Précis de liturgie-la Septuagésime et la Purification*

Précis de Liturgie sacrée par Mgr G. Kieffer  
Professeur au Séminaire de Luxembourg, 1937

- La Septuagésime
- La Purification de la B. V. M.
  - règles générales
  - sans ministres sacrés
  - avec diacre et sous-diacre
  - à la cathédrale

## § 84. La Septuagésime

Le samedi qui précède la Septuagésime, on ajoute deux Alleluia aux versets *Benedicamus Domino* et *Deo gratias*. À partir de ce moment, l'Alleluia ne paraît plus à l'office ni à la messe jusqu'au Samedi saint. Au commencement des heures, on dit *Laus tibi, Domine*, etc. ; à la messe, on récite le trait.

À l'office de Tempore, on ne dit pas le *Te Deum*, on récite les laudes II<sup>o</sup> ; à prime, le psaume *Confitemini* est remplacé par les psaumes *Dominus regnavit* et *Jubilate* ; le troisième nocturne du mercredi subit une modification. À la messe correspondant à l'office du temps, on ne dit pas le *Gloria*.

## § 85. La Purification de la B. V. M.

## I. Règles générales.

a) La bénédiction des cierges à la fête de la Purification de la B. V. M., de même que celle des cendres, le mercredi des Cendres, et celle des rameaux, le dimanche des Rameaux, est obligatoire dans les églises cathédrales, collégiales et paroissiales, permise dans les églises annexes et dans les églises de monastères [1]. On ne place pas les cierges à bénir sur l'autel, mais sur une table au côté de l'épître [2]. Les fidèles ont soin d'apporter aussi ce jour-là de petits cierges ou des bougies pour les faire bénir ; ceux-ci doivent être composés au moins en partie de cire d'abeilles [3]. En temps d'exposition solennelle du Saint Sacrement, on doit ou bien replacer le Saint Sacrement au tabernacle pendant la durée de la bénédiction des cierges (cendres ou rameaux), ou bien faire la bénédiction dans une chapelle latérale éloignée et sans procession. Pendant cette bénédiction doivent brûler sur l'autel autant de cierges que pendant la messe qui suit [4]. Le prêtre récite le Dominus vobiscum, l'Oremus et les oraisons mains jointes, mais il fait l'inclination vers la croix aux endroits convenables. Pendant qu'il trace le signe de la croix sur les objets à bénir, le prêtre tient la main gauche posée sur l'autel [5]. L'imposition de l'encens se fait sous la forme habituelle : Ab illo benedicaris, etc., l'aspersion avec les mots : Asperges me. Domine, - dealabor (sans le psaume). Les oraisons se chantent sur le ton férial et finissent par une chute de tierce.

Quand la bénédiction se fait avec la présence des ministres sacrés, ceux-ci portent l'amict, l'aube, l'étole violette (diacre), dans les églises cathédrales, collégiales et paroissiales également la planeta plicata, mais non le manipule [6].

La bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux, ainsi que celle de l'eau baptismale le Samedi saint et le samedi de la Pentecôte, doit être faite obligatoirement par celui qui célèbre la messe [7] ; il n'y a d'exception que pour l'évêque qui peut donner cette bénédiction sans célébrer la messe qui suit [8].

b) Quand la Purification tombe un dimanche de 2<sup>e</sup> classe, on fait néanmoins la bénédiction des cierges et la procession le 2 février. Dans ce cas, la messe est de Dominica avec les mémoires occurrentes, selon la rubrique qui précède la fête de la Purification [9] ; on ne porte les cierges qu'à la procession et non à la messe. Toutefois, dès les complies [10] de ce jour (non aux vêpres) [11], on récite l'Ave Regina. L'office et la messe de la Purification sont transférés au jour suivant, dont l'office est lui-même transféré plus loin, s'il y a lieu. Seul le cas d'un office de 1<sup>re</sup> classe tombant ce jour-là oblige de célébrer cet office le 3 et de transférer la Purification au 4 février dans les mêmes conditions.

c) Pour la bénédiction des cierges, le célébrant revêt l'aube, l'étole violette et autant que possible aussi la chape, mais non la chasuble [12] ; il se rend tête couverte à l'autel, baise la table d'autel au milieu et bénit les cierges au côté de l'épître. Pour imposer l'encens, il ne va pas au milieu de l'autel, mais reste debout au côté de l'épître [13]. À la distribution des cierges, il a la tête découverte, mais, à la procession, il porte la barrette. Si l'on distribue aussi des cierges aux laïcs, en cas de grande affluence, un second prêtre en surplis et étole violette peut distribuer de petits cierges à la table de communion d'abord aux hommes, ensuite aux femmes [14]. Les clercs présents reçoivent le cierge béni, allumé ou non, selon la coutume [15], sur les degrés de l'autel [16] ; ils baisent d'abord le cierge, ensuite la main du célébrant. À la procession, qui n'est pas rigoureusement obligatoire dans les églises qui ne sont pas tenues à l'office du chœur [17], les clercs tiennent le cierge allumé avec la main extérieure. Si l'on dit la messe de la Purification, on porte également le cierge au chœur à l'évangile et depuis la consécration jusqu'après la communion sous l'espèce du vin.

- 3 Afin qu'ils soient sûrement élevés au rang de sacramentaux, puisque l'Église n'a l'intention de bénir que les cierges de cire.
- 4 Mem. Rit., tit. I, § 1, 5 4. Miss. Rubr. gen., II, 2, 3 ; Rubr. spec. hac die et feria IV Cinerum.
- 6 Caer. Episc., loc. cit. 7 C. R., n. 2783.
- 8 Caer. Episc., II, 16, 9 20 ; C. R., n. 2976. Rubr. spec. Miss.
- 10 C. R., n. 1658. 11 C. R., n. 3885 ad 4.
- 12 Rubr. gen. Miss., I, 13 19, 4 ; Rubr. spec. hac die. C. R., n. 4198 ad l.
- 14 Caer. Episc., II, 16, 15 10, 12. Caer. Episc., I, 2, 16 ; Merati, Carpo et autres.
- 16 Sur la bénédiction à la cathédrale, [cf. 4 plus loin](#). 17 Falise. De même pour la procession du dimanche des Rameaux.

2. Quand la bénédiction se fait sans ministres, le servant pose après la bénédiction un cierge béni sur le milieu de la table d'autel ; le célébrant se rend alors au milieu et, tourné vers l'autel, prend le cierge qu'il baise et repose aussitôt. Mais, si un autre prêtre est présent, c'est lui qui, en surplis et sans étole, présente le cierge. Le célébrant se tient sur le palier, tourné vers le peuple ; tous deux ne baisent que le cierge et non la main [18]. Ensuite l'officiant distribue les cierges d'abord, sur le degré supérieur de l'autel, aux clercs présents, puis, à la balustrade du chœur, aux fidèles, après quoi il se lave les mains à la crédence.

Quand, faute de chantres, la bénédiction a lieu sans chant, le prêtre, debout au côté de l'épître, récite (éventuellement en

alternant avec les clercs) avant la distribution : Lumen, etc.,  
après la distribution : Exsurge, et pendant la procession les  
trois antiennes [19].

Notes 18 Mem Rit, tit. I, § 2, n. 2.

19 ibid. La règle est la même pour la bénédiction des cendres et des rameaux. Quand la bénédiction se fait sans chant, le célébrant récite les parties de l'office qui devraient être chantées par le chœur après s'être imposé les cendres ou après avoir pris le rameau et avant de faire la distribution au peuple. Mem. Rit. Ben XIII., tit I, § 2, n. 3 ; tit II, § 2, n. 2 ; tit III, § 2, n. 3.

3. Le rite de la bénédiction avec ministres est décrit dans le missel. À la bénédiction, les ministres se tiennent de chaque côté du célébrant ; ils ne reçoivent le cierge béni qu'après les chanoines en costume [20]. Si le plus digne d'entre eux est chanoine ou prélat, il reste debout pour recevoir le cierge et se contente de baiser celui-ci sans baiser la main du célébrant [21]. À la distribution des cierges, le diacre se tient à la gauche du célébrant et lui présente les cierges (sans baiser) ; le sous-diacre, debout à la droite, relève le pan de la chape. À la procession, un sous-diacre [22] porte la croix entre les deux acolytes avec leurs cierges allumés. Si l'on doit chanter *Flectamus genua*, etc., le diacre chante le verset, le sous-diacre le répons.

Notes 20 Caer. Episc., II, 17, 2. 21 Caer. Episc., ibid.

22 Aux processions de la Purification, du dimanche des Rameaux, du Jeudi saint et du Vendredi saint, le sous-diacre qui porte la croix n'est pas celui de la messe. Au contraire, à l'absoute après la messe de Requiem et le Samedi saint à la bénédiction du feu et à celle du cierge pascal, c'est le sous-

diacre de la messe qui remplit cette fonction. C. R., n. 2646 ; n. 3491 ad 9.

4. Quand l'évêque bénit les cierges à la cathédrale, ceux-ci sont placés sur une table à gauche du trône. - L'évêque se rend au trône, revêtu de l'aube, de l'étole et de la chape violettes, quitte la crosse et la mitre et commence la bénédiction (d'après le missel). Après avoir encensé les cierges, il s'assied et reçoit la mitre. Il reçoit des mains de l'assistant le plus digne le cierge décoré [23] qu'il remet aussitôt au cérémoniaire, reçoit ensuite le grémial et distribue les cierges bénits au clergé et aux fidèles, en présentant sa main à baiser chaque fois qu'il remet un cierge. Après la distribution des cierges, il se lave les mains, quitte le grémial et la mitre et se lève pour l'oraison finale. Puis il reçoit de nouveau la mitre et impose l'encens. À la procession, qui commence aussitôt, il porte le cierge de la main gauche, tandis qu'il bénit de la main droite [24]. De retour au chœur, il revêt au trône (s'il y a lieu) l'étole blanche et la cappa et assiste à la messe à la manière habituelle. Pendant le chant de l'évangile et depuis la consécration jusqu'après la communion sous l'espèce du vin, il porte le cierge. Quand il se rend au trône (crosse en main), après la consécration, de même que pour le baiser de paix, il donne le cierge bénit au cérémoniaire.

Le prêtre assistant, en chape violette, assiste à l'imposition de l'encens, à l'encensement et à l'aspersion, et présente à l'évêque (quand il est le plus digne) le cierge bénit en baisant d'abord celui-ci, puis ensuite la main de l'évêque [25].

Les deux diacres d'honneur, portant la casula plicata, ont leurs places aux côtés de l'évêque, lui mettent et lui enlèvent la mitre. Après l'Oremus de la dernière oraison, le premier diacre chante, pendant le temps de la Septuagésime en dehors du dimanche : *Flectamus genua* ; tous font alors la genuflexion à

l'exception de l'évêque et se relèvent à Levate chanté par le second diacre. Aussitôt que l'encens est imposé, le premier diacre chante *Procedamus in pace*, à quoi le chœur répond *In nomine Christi. Amen.* Après la procession, les diacres d'honneur se rendent à la sacristie avec le prêtre assistant ; pendant ce temps [26], le célébrant et les ministres revêtent les ornements blancs.

Le cérémoniaire se tient à genoux sur les degrés du trône pendant la distribution des cierges et présente ceux-ci (allumés) [27] au deuxième diacre d'honneur. Avant l'évangile et avant la consécration, il allume le cierge de l'évêque et remet celui-ci au premier diacre ; il le reçoit également du premier diacre, la première fois, quand l'évêque l'a reçu lui-même de l'assistant le plus digne, puis après la consécration, quand l'évêque se rend au trône, plus tard au baiser de paix et après la communion. Pour le reste, il remplit ses fonctions habituelles.

Le porte-livre et le porte-bougeoir vont au trône pour l'oraison de la bénédiction ; à la distribution, ils allument les cierges et, après la procession, ils portent les ornements violets de l'évêque à la crédence et apportent aussitôt les ornements blancs.

Le thuriféraire se rend auprès de l'évêque pendant la cinquième oraison, puis, après l'imposition de l'encens, se place à côté du sous-cérémoniaire en tête de la procession.

Les acolytes, qui, dès l'arrivée, ont déposé leurs cierges sur la crédence, viennent se placer avec leurs cierges devant l'évêque à l'oraison finale ; à la procession, ils marchent de chaque côté du sous-diacre qui porte la croix.

Les autres ministres sont : un clerc qui porte le bénitier, un porte-crosse et un porte-mitre (cf. ci-dessus), un sous-cérémoniaire qui dirige la procession, présente ou reprend les

ornements de l'évêque et pendant la messe sert à l'autel comme à l'ordinaire, enfin un sous-diacre en ornements violets qui porte la croix de procession.

Après la bénédiction, tous les clercs présents au chœur viennent au trône selon l'ordre de leur dignité (le prêtre assistant, s'il est le plus digne, le célébrant, les diacres d'honneur, les ministres [28], les chanoines, les prêtres, les séminaristes) et après eux éventuellement les laïcs [29] ; ils baisent d'abord le cierge et ensuite la main de l'évêque [30]. Quand le premier a reçu son cierge, il fait un pas à droite, se retourne vers la gauche et fait la révérence convenable avec le troisième. Les chanoines en costume s'inclinent devant l'évêque, tandis que les autres font la gémuflexion. Aussitôt que, après la distribution des cierges ou après les mots *Flectamus genua*, etc., le sous-diacre s'est avancé avec la croix de procession, tous ceux qui sont présents au chœur font ensemble la gémuflexion, à l'exception du porte-croix [31], et la procession se met en marche par la nef principale, les membres de la procession portant leurs cierges de la main extérieure. Quand les chantres sont des laïcs, ils marchent devant la croix [32]. Au retour, deux clercs désignés à cet effet reçoivent les cierges et les portent à la sacristie. Les membres du chœur conservent les leurs pour les porter (allumés) à l'évangile et depuis la consécration jusqu'après la communion. Ils se donnent le baiser de paix en tenant le cierge de la main gauche.

N. B. Pour la bénédiction du cierge de saint Biaise, on emploie la formule du rituel romain [33].

- |          |                            |    |  |
|----------|----------------------------|----|--|
| Notes 23 | Caer. Episc., <i>ibid.</i> | 24 | <i>Ibid.</i>   |
| 25       | <i>Ibid.</i>               | 26 | <i>Ibid.</i>   |
| 27       | Si talis est usus.         | 28 | Quand ils sont chanoines ; dans le cas contraire, seulement avant les autres |

- 29 À l'exception des 30  
femmes. Caer. Episc.,  
ibid.
- 31 Cavalieri, Martinucci. 32  
33 C. R., n. 4387.
- prêtres.  
Même les chanoines.  
Caer. Episc., ibid.